



## L'été au Paradou

RETROUVEZ LES INFORMATIONS PRATIQUES ET CULTURELLES  
POUR PROFITER DE L'ÉTÉ AU PARADOU ..... **Page 4**



# Le Paradou

## au fil de l'Arcoule

Bulletin  
municipal  
trimestriel

N° 1  
été 2014

### Le mot du maire

Chers concitoyens, chers amis,

Voilà maintenant plus de trois mois, vous me faisiez confiance. A une très large majorité, vous appelez au Renouveau du Paradou.

Ma campagne électorale s'est construite sur des engagements forts. Ces engagements ne sont pas des promesses électorales, ce sont peu à peu des réalités qui se mettent en place.

L'équipe municipale a lancé des projets concernant l'école, son parking, le croisement Saint Roch et la voie Aurélienne. Une réhabilitation des installations scolaires est entreprise. La vie associative est encouragée et pendant l'été nos jeunes trouveront des activités à leur goût. Une réflexion, en collaboration avec les parents d'élèves, est conduite sur l'avenir de l'école. La culture et les festivités sont l'objet d'une attention particulière. Tout cela en maîtrisant le budget de la Commune.

L'équipe que je conduis s'est immédiatement mise au travail. La tâche est considérable, des priorités voire des urgences ont été dégagées mais rien ne sera oublié. Le temps du mandat nous permettra sans doute de réaliser la plus grande partie de nos projets.

J'ai souhaité que ce travail se fasse dans la transparence et la participation.

Ainsi, chaque mois se tient un conseil municipal. Les décisions y sont exposées et justifiées avec clarté et sens de la



responsabilité. Les élus rassemblent et rassembleront autour d'eux, dans des commissions extra-municipales, les bonnes volontés.

Notre village, par ailleurs, a enfin renoué avec la convivialité. La « soirée des voisins » en mai a permis aux anciens et nouveaux paradouais de se rencontrer à l'occasion d'un repas festif et « la fête de la musique » en juin a offert l'occasion à toutes les générations de se retrouver au son d'un groupe de jeunes talents paradouais.

La lettre qui est dans vos mains témoigne du désir vrai de vous tenir régulièrement informés. Le

site internet – que nous améliorons peu à peu – la page Facebook et l'affichage public sont à cet égard, des outils essentiels.

Je réaffirme aujourd'hui les principes qui nous ont guidés jusqu' alors : la participation de tous aux biens communs, la transparence dans l'information, l'honnêteté, l'exigence dans le travail et la probité.

Vous avez à votre service des hommes et des femmes dévoués, ne comptant pas leur temps et motivés par la seule ambition de donner à tous et à chacun le bonheur de vivre au Paradou.

*Bien Cordialement.*  
*Pascale Licari*

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Pascale Licari** **maire**
- **Jean-Denis Santin** **1<sup>er</sup> adjoint**  
Travaux - Urbanisme - Aménagement du territoire
- **Brigitte Vincentelli** **2<sup>e</sup> adjoint**  
Ecole - Petite enfance - Affaires sociales
- **Benoît Vennin** **3<sup>e</sup> adjoint** Finances
- **Béatrice Blancard** **4<sup>e</sup> adjoint**  
Administration - Communication - Economie - Tourisme
- **Marc Vancayseele** **5<sup>e</sup> adjoint**  
Sport - Jeunesse - Associations

#### Les conseillers municipaux

- **Catherine Bedot** Environnement - Patrimoine
- **Joël Cantele** Collecte des déchets
- **William Cayzac** Fêtes - Traditions
- **Jean-Paul Champy** Culture
- **Aurélié Dumas** Urbanisme
- **Mélanie Nossen** Petite enfance
- **Jean-Marie Thouvenot** Etat civil - Protection des personnes et des biens
- **Pauline Dellieu**
- **Frédérique Jomain**
- **Pierre Dugua**

#### Les conseillers d'opposition

- **Henri Graugnard**
- **René Danse**
- **Christian Pulh**

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : PASCALE LICARI • RÉDACTRICE EN CHEF : BÉATRICE BLANCARD RÉDACTION : COMMISSION COMMUNICATION • MAQUETTE : AGENCE CIVILIS • IMPRESSION : LES PRESSES DE LA TARASQUE CERTIFIÉES IMPRIM'VERT • TIRAGE : 1 000 EX. • PHOTOS BENOÎT VENNIN - HERVÉ HÔTE AGENCE CAMÉLÉON (P1) • DÉPÔT LÉGAL ET ISSN EN COURS • MAIRIE : PLACE CHARLOUN RIEU 13520 LE PARADOU • 04 90 54 54 01

Du nouveau  
pour l'école

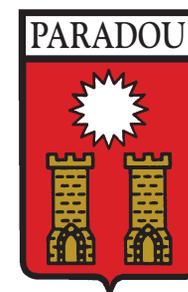
**P.2**

Le point sur  
le budget 2014

**P.2**

Le Plan local  
d'urbanisme

**P.3**



## École

# LES NOUVELLES CLASSES



La création au Paradou de deux écoles distinctes permettra d'améliorer l'accueil des enfants, le travail du personnel (éducation nationale, municipal), la circulation sur le parking. Nous disposerons de plus de locaux pour les activités périscolaires et offrirons aux enfants une meilleure répartition pendant le temps de restauration.

De plus, pour la vie du village, la biblio-

thèque pourra reprendre sa place dans l'école primaire dans la salle actuellement occupée par une classe.

Enfin, la construction d'une quatrième classe dans l'école maternelle, route des Arcoules, pourrait permettre l'accueil d'enfants âgés de 2 ans ou 2 ans ½ selon les années.

**Brigitte Vincentelli**

*Déléguée à l'École - Petite enfance - Affaires sociales*

### Année scolaire 2014/2015

- **Installation de la huitième classe** dans un bâtiment provisoire sur le parking devant l'école - fermeture de la zone autour de ce bâtiment pour la sécurité des enfants.
- **Construction d'un chemin piétonnier le long de l'Arcoule**, sécurisé, du pont de bois jusqu'à l'entrée de l'école avec suppression de plusieurs places de parking afin d'assurer la sécurité des enfants au moment de la sortie.
- **Nouveaux horaires d'accueil à l'école** dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 - 11h30 / 13h30 - 15h45

Le mercredi : 8h30 - 11h30

- **Installation d'une garderie** tous les soirs, les mercredis exclus.

### Prévisions année scolaire 2015/2016

- **Création d'une école maternelle** dans les locaux de l'ancienne maternelle route des Arcoules : quatre classes.
- **Ouverture dans cette école d'une salle de restauration scolaire** pour permettre aux plus jeunes de déjeuner dans de meilleures conditions et avec plus de temps.

## Sport - Vie associative

# L'ÉTÉ DES ASSOS

- **Pour les vacances d'été**, les enfants auront le choix entre **cinq stages sportifs** : équitation, voile, kayak, escalade et multi-activités. Vous trouverez tous les renseignements sur le site de la Mairie, vous pourrez télécharger les fiches d'inscription. L'accueil de la Mairie est aussi à votre écoute.
- **Un centre aéré** sera mis en place prochainement.
- Création d'un **cours d'escrime pour les enfants de 7 à 11 ans** le mercredi - horaire sous réserve : 16h45 à

17h45. Renseignements à venir.

- **Les courts de tennis** seront bientôt réhabilités - voir article travaux - le traçage des lignes est prévu.
- **L'association «l'Amaranthe»** ouvre ses portes pour l'été. Se rapprocher de la Présidente, Madame Cazenave Marie-Alix : 06.27.12.35.68
- **Un forum des Associations** se tiendra le samedi 13 septembre 2014 au complexe sportif.

**Marc Vancayseele**

*Délégué sport-jeunesse-associations*

## Du côté des finances

# BUDGET 2014

*Le budget 2014 voté par le Conseil Municipal, le 4 avril 2014, a reconduit l'ensemble des taux appliqués en matière fiscale en 2013 (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie, taxe foncière non-bâtie et taxe d'enlèvement des ordures ménagères)*

L'exécution du budget d'investissement donne la priorité, pour le premier semestre 2014, aux aménagements qui touchent : les équipements sportifs, un accès piétons sécurisé pour l'école. L'ensemble représente une estimation budgétaire de l'ordre de 400 000 € en cours d'instruction afin d'obtenir les subventions auprès du Conseil Général et de limiter la part autofinancée par la commune.

Dans le courant du deuxième semestre, des projets plus conséquents seront instruits et présentés au Conseil Général qui concernent la réhabilitation de l'école

maternelle route des Arcoules, la voie Aurélienne et la phase d'étude de la rénovation du bâtiment de la Mairie.

Le budget de fonctionnement fait l'objet d'une attention particulière, dans un souci d'une meilleure utilisation de l'argent public et afin de limiter la fiscalité locale plusieurs audits ou renégociations de contrats ont été diligentés. Des économies non négligeables devraient être réalisées sur l'exercice 2015 et seront présentées dans un prochain bulletin d'information.

**Benoît Vennin**

*Délégué aux Finances*



## Culture et patrimoine

# «AUTANT QU'IL M'EN SOUVIENNE»

*Dans le cadre d'un projet pour une mémoire du village, collecte auprès des Paradounais d'éléments qui composent cette «Mémoire du village» (fin du XIX<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui).*

### La forme :

- Cartes postales et photographies (personnelles),
- Objets, ustensiles domestiques, agricoles... marquant leur époque.
- Cahiers d'écoliers, jeux d'enfants...
- Tous documents liés à l'histoire du village,
- Archives (écrits, photographies) sur les commerces, l'artisanat ayant existé au Paradou,
- Les transports (chemin de fer, automobiles, charrettes).

### La démarche :

- Enquêtes, expositions, rencontres (Enfants / Anciens)...
  - Travail conduit en collaboration avec l'École (Elèves / Enseignants).
- Pour les associations et les personnes intéressées, contacts avec Jean-Paul Champy (délégué à la culture) et Catherine Bedot (déléguée au patrimoine) ou l'accueil de la Mairie. Ce projet démarrera en septembre 2014, s'étendra sur plusieurs mois et se conclura par des expositions et des rencontres. Il est bien entendu que les objets confiés seront répertoriés, manipulés avec soin et restitués à leurs propriétaires.

**Jean-Paul Champy** Délégué à la Culture

**Catherine Bedot** Déléguée à l'Environnement - Patrimoine

Urbanisme

**MODIFICATION, RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**S**uite à une forte urbanisation ces dernières années, la commune doit faire face à une situation difficile. Le village est confronté à des problèmes d'équipements (école inadaptée, absence de crèche, etc...) et à une surcharge sur les infrastructures existantes (voirie inadaptée).

La population a augmenté au-delà des orientations prévues au Plan Local d'Urbanisme de 2006

De plus, la modification et la révision du PLU sont devenues nécessaires afin de respecter les lois en vigueur actuellement (loi Grenelle Environnement, loi ALUR).

La commune faisant partie du Parc Naturel Régional des Alpilles, le PLU doit être compatible avec les objectifs de sa charte.

Au vu de ces éléments, l'équipe municipale souhaite donc mettre en place un Plan Local d'Urbanisme plus ambitieux tenant compte des besoins de la commune et de ses habitants pour les prochaines années.

Ce dernier devra renforcer le centre du village (installation d'infrastructures de voirie, encouragement de commerces de proximité) et promouvoir un urbanisme



contrôlé, intégré à l'environnement et respectueux du village.

Ce Plan Local d'Urbanisme vise principalement à maintenir et à améliorer le cadre de vie des habitants tout en protégeant les espaces naturels et agricoles.

Les Paradounaises et les Paradounais seront consultés et l'équipe municipale communiquera plus amplement sur ce sujet dans les prochains mois.

**Aurélié Dumas**  
Déléguée à l'Urbanisme

**NUMÉROTATION POSTALE DE LA COMMUNE**

*Devant l'évolution démographique très importante de notre commune, une étude préliminaire concernant la numérotation des voies est en cours.*

Pourquoi numéroté ?

- La numérotation est un élément structurant de l'aménagement du territoire et véhicule une image positive et ordonnée.
- La normalisation de l'adresse apporte un bénéfice aux citoyens, aux administrations et aux collectivités locales.
- Chaque citoyen a le droit de posséder sa propre adresse lui permettant d'être accessible.
- C'est la mise en œuvre d'une cohérence en terme d'identité.

**Jean-Marie Thouvenot**  
Délégué à l'Etat civil - Protection des personnes et des biens

Côté culture

**ART CONTEMPORAIN & JAZZ**

*Pour la première fois cette année, le village du Paradou participe au Festival International d'Art Contemporain Alpilles - Provence, le Festival a-part.*

**L**e festival a débuté le 4 juillet aux Baux-de-Provence et a été inauguré le 7 juillet, avec pour thème "Désastres de guerre", pour de multiples visions, dérisions, détournements ou retournements proposés par des artistes contemporains.

Au Paradou, l'installation de drapeaux repensés par des artistes contemporains sur la façade de la Mairie et le long de la route de St-Roch aura lieu le 4 juillet et



sera inaugurée le 7 juillet à 18 h 30. Ces œuvres décoreront le village jusqu'au 31 août.

En juillet, nous avons aussi convié le « Shoestring trio » qui vient de la côte ouest des Etats Unis d'Amérique. Ces trois garçons, Robby Marshall, Michael Pupillo et Antoine Salem font étape musicale au Paradou depuis maintenant trois ans. Leur musique, classiques du jazz ou compositions originales, se nourrit des traditions du swing manouche, de la samba brésilienne et du jazz.

« Sous les platanes » : nous retrouverons encore avec beaucoup de plaisir ces globe-trotters, place de la Mairie, le samedi 26 juillet pour un concert gratuit à partir de 20 h 30.

**Jean-Paul Champy**  
Délégué à la culture

Travaux aménagements

■ **Le parking de l'école** Aménagement d'un cheminement piéton depuis la route de St-Roch jusqu'au parvis de l'école. Sécurisation du parvis.

Estimation prévisionnelle des travaux : 70 000 € TTC

Subvention Conseil Général 13 : 80 %  
Période des travaux : été 2014

■ **École** Installation d'une classe provisoire en location pour l'année scolaire 2014/2015

Période des travaux : été 2014

■ **Croisement St-Roch/Voie Aurélienne** Aménagement du carrefour surélevé, mise en sécurité.

Estimation prévisionnelle des travaux : 180 000 € TTC

Subvention Conseil Général 13 : 60 %  
Période des travaux : 2<sup>e</sup> semestre 2014

■ **Eclairage public** Diagnostic réseau éclairage public en cours de réalisation - rendu septembre 2014



■ **Tennis** Réhabilitation des grillages des clôtures et remplacement des portails. Installation de l'éclairage des deux courts et d'un monnayeur.

Estimation prévisionnelle des travaux : 60 000 € TTC

Subvention Conseil Général 13 : 80 %  
Période des travaux : 2<sup>e</sup> semestre 2014

**Jean-Denis Santin**  
Délégué aux Travaux - Urbanisme et Aménagement du territoire

Côté communication



La commission extra-municipale «communication», créée en Conseil municipal le 4 juin 2014, se réunit régulièrement et travaille sur la restitution d'informations à destination des Paradounais.

La commission travaille sur trois axes :

- Les panneaux d'affichage,
- Les lettres / bulletins,
- Le site internet.

**Béatrice Blancard**  
Déléguée à la communication

## Numéros utiles

**Mairie** ..... 04 90 54 54 01  
Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h  
**SAMU** ..... 15  
**Centre Anti Poison** ..... 04 91 75 25 25  
**SOS Drogue International** .. 04 90 96 15 62  
**SOS Femmes battues**..... 04 91 24 61 50  
**Enfance maltraitée n° vert** .0800 13 13 00 / 119  
**Pompiers** ..... 18 ou 04 90 54 44 34  
Conditions d'accès aux massifs forestiers [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) et au 0811 20 13 13  
**Gendarmerie** ..... 17 ou 04 90 54 34 91  
Opération «Tranquillité vacances» : [www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/fre/Sites/Gendarmerie/A-votre-service/Operation-tranquillite-vacances](http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/fre/Sites/Gendarmerie/A-votre-service/Operation-tranquillite-vacances)  
**Docteurs Jeremy Dawson et Susan Gudgeon Dawson, au Paradou**. 04 90 54 41 41  
**CH Joseph-Imbert - Arles**.. 04 90 49 29 29  
**Clinique J. d'Arc - Arles**..... 04 90 99 32 32  
**Clinique Paoli - Arles** ..... 04 90 99 34 00  
**ERDF Dépannage** ..... 09 726 750 13  
**Renseignements** ..... 0810 333 584  
**Eaux de Provence Urgence**.. 0810 757 757  
**Assainissement** ..... 0810 757 457  
**Ecole**..... 04 90 54 42 03  
**Poste** ..... 04 90 54 33 99  
**Pharmacie la plus proche** . 04 90 54 30 40  
**Cabinet Infirmières** ..... 04 90 97 96 45  
**Vétérinaire**..... 04 90 54 37 58  
**SPA** ..... 04 90 54 60 86

Nous vous rappelons l'arrêté préfectoral n°2013343-0007 du 20 décembre 2013 qui interdit le brûlage de vos végétaux. [www.service-public.fr/service\\_particuliers](http://www.service-public.fr/service_particuliers)

### Ordures ménagères

Les ordures ménagères sont ramassées le lundi et le vendredi. Nous vous prions de sortir vos déchets dans les sacs prévus à cet effet, déposés dans les conteneurs afin d'éviter de trouver, sur la voie publique, des sacs déchirés par les animaux.

### Les sacs jaunes seront collectés le mardi.

En juillet : les 1, 15 et 29  
En août : les 12 et 26  
En septembre : les 9 et 23  
En octobre : les 7 et 21  
En novembre : les 4 et 18  
En décembre : les 2, 16 et 30

L'enlèvement des encombrants s'effectue le 1<sup>er</sup> de chaque mois sur rendez-vous pris en Mairie.

La déchetterie intercommunale, route de St-Martin-de-Crau, accepte végétaux, bois, encombrants, huile de vidanges... Elle est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 16h30 et le samedi de 9h à 11h30 et de 14h à 15h50. **Appel au 04 90 54 43 07**

## Ça s'est passé au Paradou

**Mars** : 1 Investiture de la nouvelle équipe municipale **Avril** : 2 Marché aux fleurs **3** Visites découverte du Paradou **8 mai** : 4 Commémoration de l'Armistice de 1945 **23 mai** : 5 Fête des voisins, place de la Mairie **21 juin** : 6 Fête de la Musique **7 juillet** : 7 Festival a-part



## Agenda

### JUILLET

**7 juillet** Inauguration à 18h30.  
**14 juillet** Apéritif Place de la Mairie  
**26 juillet** le « Shoestring trio » à 20h30  
« Jazz sous les platanes »



### SEPTEMBRE

**5, 6 et 7 septembre**, Fête du village  
**13 septembre** Forum des associations.  
**20 et 21 septembre** Journées du patrimoine.

### A VENIR

**Automne**: concert classique de piano, donné en l'église du Paradou par Bice Horszowski Costa.  
**Novembre**: visite du site de la Burlande et de la meunerie de Barbegal, conférence sur l'histoire du Paradou.

### Associations

Un espace vous sera réservé dans la prochaine publication. Vous voudrez bien déposer, si vous le désirez, vos agendas en Mairie à l'attention de madame Béatrice Blancard, adjointe à la communication. Une note sur l'affichage municipal vous donnera la date limite de dépôt. Un espace plus important sera proposé aux associations dans le bulletin municipal annuel.

## Histoire du Paradou au fil de l'eau...

Depuis la plus haute Antiquité l'occupation humaine modèle le paysage. L'histoire de Saint-Martin-de-Castillon, qui deviendra le Paradou, le 1<sup>er</sup> vendémiaire de l'an V, le 23 septembre 1796, est le reflet de la civilisation méditerranéenne qui au cours des siècles s'implante de plaine en habitat perché, de versant cultivable en forteresse médiévale et transforme le paysage depuis les collines jusqu'au

Marais des Baux en partie grâce à l'irrigation. Le milieu sec de la garrigue cède le pas aux terres plus humides et cultivées de la Vallée des Baux, terres qui glissent vers le marais. Source, gaudre, puits, lavoir, fontaine, fiolo d'irrigation, l'eau y est sans cesse présente et suit cette pente. Sans oublier l'aqueduc du Sud des Alpilles qui apportait son eau pour entraîner les moulins de Barbegal et a laissé les vestiges de la Burlande.

**1<sup>er</sup> épisode** Les Alpilles ont offert des abris aux hommes de la préhistoire. Les archéologues ont relevé nombre de grottes, plates-formes et autres types d'habitats tant perchés que sur les piémonts. Sur le territoire du Paradou, les traces d'occupation sont ténues, le peuplement organisé commence à la Protohistoire avec les Celto-ligures (le peuple Gaulois, chez nous). Nous verrons les différentes occupations depuis le site de l'Arcoule jusqu'à Castillon dans le numéro de l'automne, à suivre, donc... ■ MDV

**Remerciements**: ce bulletin d'information a été préparé par la Commission Communication, composée d'élus municipaux et de bénévoles. Qu'ils soient ici sincèrement remerciés pour la qualité et l'efficacité de leur travail.